

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

ORGANE DE L'ARCHEVÊCHÉ ET DE TOUTE LA PROVINCE
ECCLÉSIASTIQUE DE SAINT-BONIFACE

REVUE COMPRENANT DOUZE PAGES, PUBLIÉE LE 1ER ET LE 15 DE CHAQUE MOIS
Abonnement : Canada \$1.00 par an. États-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

VOL. VIII.

1 FÉVRIER 1909

No. 3

SOMMAIRE—Déclarations importantes. Extrait d'une lettre de S. G. Mgr l'Archevêque sur l'instruction obligatoire—Droits et devoirs en matière d'éducation—Comment nos frères séparés se remuent!—Nouveau journal à Montréal—La question des écoles n'est pas réglée!—Chez les "Indépendants"—L'extension de la province du Manitoba—La lutte scolaire en France—A la mémoire de M. le curé Fillion—Feu M. Cyriac Filiatrault—Nos visiteurs—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

DECLARATIONS IMPORTANTES.

Extrait d'une lettre de S. G. Mgr l'Archevêque sur
l'instruction obligatoire aux quatre députés catholiques
du Manitoba.

Que le *Free Press* et tous ceux qui prônent l'instruction obligatoire prennent note de quatre déclarations importantes:

1) D'abord, nous voulons l'instruction et l'éducation autant et plus qu'eux, et en général, la moyenne d'assistance de nos enfants catholiques est plus considérable que celle de toute autre. Nous faisons une obligation de conscience à nos catholiques d'envoyer leurs enfants à l'école.

2) Puis, nous croyons que le Gouvernement a le droit et le devoir de s'emparer des enfants vagabonds (Truants) et d'obliger les parents à les envoyer à l'école de leur choix. Il doit aussi protéger les enfants contre la cupidité des parents qui les exploiteraient, à leur profit, en sacrifiant, sans raison aucune, leur instruction. (Circulaire No 6, le 31 mars, 1907.)

3) En troisième lieu, nous n'avons pas besoin d'affirmer qu'aucune loi ne peut forcer les parents catholiques à envoyer leurs enfants aux écoles publiques où il y a divorce entre l'instruction religieuse et l'instruction séculière. Non seulement la Constitution du pays, proclamée par un jugement de l'Honorable Conseil Privé d'Angleterre, mais le droit pénal anglais et le droit naturel les protègent sur ce point. Si donc la majorité votait une loi d'instruction obligatoire, elle